

Médicaments sans ordonnances !

Que se passe-t-il avec les médicaments en accès libre ?

Leur prix s'envole. Mais tout d'abord précisons ce qu'est un médicament sans ordonnance. Vous pouvez vous procurer en accès libre du « Nurofen » ou du « Strepsils » dans les pharmacies ou en ligne depuis 2008. Il en existe d'autres également disponibles. Cette disposition était censée stimuler la concurrence et faire baisser les prix.

Résultat ?

Une association de consommateurs a mené une étude sur leurs tarifs entre 2010 et 2018. Le résultat est édifiant les prix de certains médicaments sans ordonnance se sont envolés durant cette période. Cette augmentation est de 9% en moyenne sur un certain nombre de médicaments parmi les plus demandés.

En voici quelques exemples.

Les prix du « Nurofen et du Strepsils » ont bondi de 24,65 % et 18,89 %, ceux du Biafineact contre les brûlures se sont envolés 13,30 % et les tarifs du Maalox de 11,68 %",

Tout n'est pas à mettre sur le dos des pharmacies. Il y a eu deux hausses de TVA en 2012 et 2014 qui ont fait mécaniquement grimper les prix de 4,3%.

Malgré cela on pouvait espérer que les prix n'augmentent pas avec une concurrence accrue.

Signalons aussi une anomalie propre aux pharmacies. Les prix ne figurent pas sur 75 % des boîtes et que seule un peu plus d'un tiers des pharmaciens délivre un ticket de caisse.

Si les prix sont trop élevés en pharmacie pourquoi ne pas se tourner vers la vente en ligne ?

L'association de consommateurs a aussi comparé les prix des médicaments sans ordonnance vendus sur Internet et en pharmacie. Résultat, elle note une différence de 190% en moyenne. Mais c'est sans compter les frais de port, qui s'élèvent à 6,15€ en moyenne. Ces coûts, ajoutés à l'absence de conseil lors de l'achat en ligne, réduisent finalement son avantage concurrentiel.

Parole à la défense : que disent les pharmaciens ?

Ils insistent sur l'inflation qui a augmenté sur la période de 10,5% et sur celle de la TVA qui est passée de 5 à 7% puis à 10%.

Malgré cela, en moyenne, les prix du panier étudié n'ont augmenté que de 6 % dans les 14 000 officines.

Autre solution pour contenir les hausses selon l'autorité de la concurrence vendre ces médicaments sans ordonnances dans les grandes surfaces. Sauf qu'ils ne sont pas des produits de consommation courante, avec de possibles effets secondaires. L'UFC QUE CHOISIR aimerait une libéralisation encadrée des prix qui permettrait de mettre en concurrence les pharmacies et ainsi au minimum de contenir les prix.

Novembre 2019 Serge AVEILLAN